

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1590

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 19, après la première occurrence du mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« pour faire face aux situations exceptionnelles » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.